



RÈGLEMENT TARIFAIRE DE LA LIGUE SAISON 2023-2024

Le présent document a pour objet de rassembler l'ensemble des tarifs fixés par la Ligue Hauts-de-France des Echecs, organe fédéral, à partir des décisions imposées par la Fédération Française des Echecs complétés par les parts laissées à l'initiative de la Ligue et des Comités Départementaux qui lui sont rattachés.

Les Tarifs concernés sont les parts Ligue et Comités (à valeur équivalente) de la Licence ; les droits d'inscription aux compétitions ; les pénalités financières éventuelles ; les droits d'inscription aux différentes formations ; les montants d'indemnité des formateurs ou entraîneurs ; les règles de remboursement de frais.

Ce document est validé par le Comité Directeur de la Ligue Hauts-de-France des Echecs du 03 octobre 2023.

Celui-ci peut être mis à jour et modifié tant que nécessaire et publié sur le site de La Ligue lors de modifications provenant de la Fédération et après décision du Comité Directeur de la Ligue.

Cotisations Individuelles Licences

Toute joueuse ou tout joueur d'Echecs qui fréquente un club ou qui participe à une compétition individuelle est tenu d'être à jour de sa cotisation. La Licence est octroyée par la FFE par l'intermédiaire d'un club qui, de son côté, se charge des modalités d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion au club.

Catégorie	LICENCE A				LICENCE B			
	Part fédérale	Part Ligue	Part CDJE (50% de la part Ligue)	Total A	Part fédérale	Part Ligue	Part CDJE (50% de la part Ligue)	Total B
VET SEP SEN	27	10	10	47	5	2,5	2,5	10
U20 U18	14	6	6	26	1,5	0,75	0,75	3
U16 U14	9	4,5	4,5	18	1,5	0,75	0,75	3
U12 U10 U8	9	3,5	3,5	16	1,5	0,75	0,75	3



Droits d'inscription aux Compétitions

1° COUPE DE FRANCE :

Versement perçu par la FFE, aucun reversement à la Ligue et aucune aide financière au club.

2° INTERCLUBS :

- Nationale 4: 16 € par équipe, versés à la Ligue
- Pré-Nationale: 12 € par équipe, versés à la Ligue
- Régional: 8 € par équipe, versés à la Ligue
- *Niveau Départemental : (gestion par le CDJE)*

3° INTERCLUBS FEMININ:

- Niveau TOP 12 féminin : 50 € par équipe, versés à la FFE
 - Niveau N I féminine: 30 € par équipe, versés à la FFE
 - Niveau N II féminine: 10 € par équipe, versés à la FFE
- Choix Ligue : Gratuité pour les clubs : 10 € pris en charge par la Ligue

4° INTERCLUBS JEUNES:

- Gratuité pour les équipes en N III Jeune

5° COUPE DE LA PARITE:

- Par compétition : 10 € par équipe, versés à la FFE,
- Choix Ligue : Gratuité pour les clubs : 10 € pris en compte par la Ligue

6° COUPE LOUBATIERE (Gestion par le CDJE) :

Pénalités Financières

Les pénalités financières doivent être adressées au siège des organes émetteurs :

- à l'attention du service comptable lorsqu'il s'agit de la FFE et
- à l'intention du Trésorier de ligue lorsqu'il s'agit de la Ligue,
- Les pénalités sont réglées par chèque ou par virement, accompagné du justificatif de pénalité financière.



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque
N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>
Siret : **822 874 970 0020**

1° FORFAIT D'EQUIPE EN INTERCLUBS :

Niveau	Montant (par journée)	Organisme émetteur
Nationale 4	120 €	Ligue
Pré-Nationale	60 €	Ligue
Régionale	30 €	Ligue
N 3 Jeunes	50 €	Ligue

A ces pénalités financières, il peut s'ajouter une sanction sportive (voir règlement de la compétition)
Sauf événement exceptionnel dûment justifié reconnu par la direction de groupe.

Indemnités d'Arbitre officiant pour la Ligue

Indemnisation des arbitres dans le cadre des compétitions gérées par la Ligue et désignés par elle.

1° FRAIS DE DEPLACEMENT :

Les frais de transport ou de déplacement sont indemnisés à 0,32 €/km sur la base du nombre de kilomètre parcouru en voiture le plus court donné sur le site <https://www.viamichelin.fr/> ou www.google.fr/maps/ entre les villes concernées (domicile et le lieu de la compétition).

2° FRAIS D'HOTEL :

Les frais d'hôtel, de dîner et petits déjeuner sur une compétition de plusieurs jours peuvent se substituer aux frais de transport sous réserve que ces frais soient inférieurs aux frais de transport évités, ou si les conditions météorologiques défavorables le justifient. Dans tous les cas un avis favorable du Directeur Régional de l'Arbitrage devra être joint à la demande et soumise à accord du Bureau de la Ligue.

La classe de l'hôtel ne devra pas être supérieure à la 2^{ème} classe avec un dîner plafonné à 20 €.

3° FRAIS DE RESTAURATION :

Repas de midi plafonné à 20 €.

4° INDEMNITE D'ARBITRAGE SUR UNE JOURNEE MAXIMUM

- Indemnité sur une compétition d'une demi-journée :
 - Arbitre Principale : 50 € - Arbitre Adjoint : 50 €
- Indemnité sur une compétition d'une journée :
 - Arbitre Principale : 85 € - Arbitre Adjoint : 50 €



5° INDEMNITE D'ARBITRAGE SUR PLUSIEURS JOURS :

- Indemnité sur une compétition de plusieurs jours :
- Arbitre Principale : 85 €/j (maximum 340 €) - Arbitre Adjoint : 50 €/j (maximum 200 €)

- Matériel informatique apporté par un arbitre principal si imposé par la fonction : Forfait 40 €, une seule fois par arbitre sur la totalité de la saison sportive.
- La fiche I2Bis DNA doit être transmise au Trésorier de la Ligue accompagnée d'un RIB afin que le remboursement se fasse par virement dans les 7 jours qui suivent la compétition.

Formation d'Arbitre

1° FRAIS DE FORMATION DES ARBITRES A CHARGE FFE

- Indemnité de Formation
- Indemnité de déplacement formateur

2° FRAIS DE FORMATION A CHARGE LIGUE :

- Repas : plafond à 20 € par repas (déjeuner et Dîner)
- Hôtel : 1 nuit Hôtel 2 étoiles + petit déjeuner plafonné à 10 €
- Frais de documentation et copies

3° FRAIS D'INSCRIPTION AU STAGE ARBITRE :

- Part FFE : 25 € par candidat
- Part Ligue : 10 € par candidat

- Formation continue,
- Part FFE : 15 € par candidat
- Part Ligue : 10 € par candidat

4° CENTRE D'EXAMEN A CHARGE LIGUE :

- Salle d'examen mise à disposition gracieusement par un Club volontaire
- Responsable de l'examen, surveillant de l'examen écrit : 50 € (forfait incluant les frais de déplacement) sous réserve que la personne soit licenciée.

Formation Intervenants dans l'enseignements des Echecs

1° FRAIS DE FORMATEUR D'ENTRAINEUR (stage DEFFE)

- Journée de Formation 250 € [5 jours (35 heures) pour stage DEFFE 1]
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,32 €/km si véhicule



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 0020**

- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 20 € par repas
- Hôtel 2^{ème} classe ou équivalent petit déjeuner plafonné à 10 €

2° FRAIS DE FORMATEUR D'ANIMATEUR (stage DAFFE - DIFFE)

- Journée de Formation 220 € [4 jours (28 h) pour le DAFFE 1 ; 2 jours (16 h) pour le DIFFE]
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,32 €/km si véhicule
- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 20 € par repas
- Hôtel 2^{ème} classe ou équivalent petit déjeuner plafonné à 10 €

3° ENCADREMENT PAR LA FFE DU COUT DE LA FORMATION DEMANDEE AU STAGIAIRE

- Coût de la formation du stagiaire DIFFE : 80 €
- Coût de la formation du stagiaire DAFFE : 120 €
- Coût de la formation du stagiaire DEFFE : 200 €

5° INDEMNITE DE JURY D'EXAMEN

- Journée de Jury d'examen 50 € (forfait incluant les frais de déplacement)
- Indemnité de repas de midi plafonné à 20 €

Coach-Entraîneur Championnat de France Jeune

1° FRAIS DE COACH-ENTRAINEUR PRESENT SUR LE CFJ

- Indemnité de Coach-Entraîneur "avec SIRET" : 850 €
- Indemnité de Coach-Entraîneur "sans SIRET" : 650 €
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,32 €/km si véhicule
- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 20 € par repas
- Hébergement (nuitée + petit déjeuner) pris en charge par la Ligue

Entraîneur Equipe Jeunes Espoirs Ligue (EJEL)

1° FRAIS D'ENTRAINEUR EJEL

- Indemnité de Coach-Entraîneur "avec SIRET" : 850 €
- Indemnité de Coach-Entraîneur "sans SIRET" : 650 €

2° FRAIS D'ENGAGEMENT A L' EJEL

- Droit d'engagement de 75 € par jeune concerné (réglé par le club à la Ligue)